



**AVIS PUBLIC No. 2021-33**

Lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

---

**AVIS DE MOTION  
PROJET DE RÈGLEMENT**

**DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19**

---

**Aux contribuables de la Ville de Scotstown**

Le projet de Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19 est déposé;

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Maxime Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19.

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de Règlement sur l'utilisation et la gestion de l'eau potable et abrogation du règlement 468-19 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 483-20.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à Scotstown, Québec, ce 4 novembre 2021.



Monique Polard  
Directrice générale